

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

**Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, a :**

- **acté** la reprise consolidée des résultats de 2020 du budget de l'eau potable dans le budget primitif de la Commune de 2021,
- **approuvé**, le compte administratif ainsi que le compte de gestion du budget principal qui fait ressortir un résultat de clôture excédentaire de 30 867 euros 93 et de 298 955 euros 93 en tenant compte des restes à réaliser,
- **affecté** le résultat de fonctionnement dégagé du compte administratif précédemment approuvé.
- **approuvé**, le budget primitif M14 de 2022 dont les grandes masses budgétaires s'établissent comme suit :
  - Section de fonctionnement :  
recettes et dépenses : 3 659 116 euros dont 682 714 euros de virement à la section d'investissement.
  - Section d'investissement :  
recettes et dépenses : 6 391 202 euros.
- **reconduit** les taux d'impositions des taxes directes locales afin de ne pas pénaliser plus lourdement les ménages qui sont déjà confrontés à l'inflation galopante en cette période de crise.
- **attribué** les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2022 :

Associations	Montant accordé
Club Aviron Evian	400,00 €
Trompes de Chasse de Neuvécelle	700,00 €
L'Abri Théâtre	1 000,00 €
Asct des Donneurs de sang de Neuvécelle	1 500,00 €
l'Agastache	800,00 €
Jalmarv Mont Blanc	100,00 €
Neuvécelle Loisirs Culture (NLC)	18 500,00 €
Lou Nove Chatni	5 000,00 €
Neuv'gym	800,00 €
Une Idée de Génie	500,00 €
Société Protectrice des Animaux	100,00 €
Asct Arc en ciel	100,00 €
ADMR Chablais Est	1 000,00 €
Neuvécelle Handball	3 500,00 €
Tennis Club	1 200,00 €
Lire et faire lire 74	200,00 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	500,00 €
Asct Chablaisienne Ecole à l'hôpital	100,00 €
Association ART TERRE (CPIE Chablais-Léman)	1 000,00 €
Espace MJC Evian	2 000,00 €
Asct Théâtrale de Neuvécelle (Théâtralement vôtre)	1 500,00 €
Atelier d'art	800,00 €

Asct Foyer Rural Sportif de Champanges	1 000,00 €
Studio Polettes	500,00 €
Asct VTT Pays de Gavot	400,00 €
La Prévention Routière	100,00 €
APEI Thonon et Chablais	200,00 €
Groupements d'Enseignants coordonnant la redistribution interscolaire (GECRI)	500,00 €
ASL - Le Léman Source de vie	100,00 €
TOTAL	<b>44 100,00 €</b>

- **autorisé** le versement d'une subvention de 30 000 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Neuvecelle,
- **décidé** de considérer les acquisitions de matériel, outillage et mobilier d'un montant inférieur à 500 euros TTC et telles que définies dans le cadre du vote du budget primitif de 2022, comme des dépenses d'investissements,
- **procédé** à la révision et à la création de tarifs municipaux,
- **révisé** le règlement des services périscolaires (cantine scolaire, transport scolaire et garderie périscolaire).